SERA
SYNDICAT DES EAUX
DE LA RÉGION D'AMBÉRIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 17 juin 2026

D-2026-018_ Désignation de représentant au CNAS

Date de la convocation : 11 juin 2026 Collège intérêts communs : 32 délégués en exercice

Nombre de délégués présents : 26 Nombre de votants : 29

Présents votants : Ambérieu-en-Bugey : Thierry DEROUBAIX – Rémi ENTEMEYER – Mohamed ABBES Ambronay : Ben-Amar NASSIA - Jonathan ARMAND GALLION Ambutrix : Dominique DELOFFRE Bettant : Guy ROUYER - Pierre RAMBAUD Château-Gaillard : Pascal PERRON Chatillon-la-Palud : Pascal VERNE Douvres : Thierry BOURGEAT – JAMES COUTIER L'Abergement de Varey : Pierre-Antoine BODIN - Rodolphe GALLARD Oncieu : Denis JACQUEMIN - Nathalie PESENTI St Denis-en-Bugey : Catherine DAPORTA - Marie-Line GELEOC CCRAPC par représentation substitution de St-Jean-le-Vieux : Sylvain MONNET St Maurice de Remens : Eric GAILLARD St Rambert en Bugey : Florence RIESSER - Alexandre LARDAUD Torcieu : Giacomo VALERIOTI - Guy PACCALLET Vaux-en-Bugey : Patrick FONTAINE - Hubert CURT

Représenté : Ambérieu-en-Bugey : Patrick TENAND par pouvoir à Thierry DEROUBAIX Chatillon-la-Palud : Dominique LAMY par pouvoir à Pascal VERNE CCRAPC par représentation substitution de St-Jean-le-Vieux : Bernard MAROQUENNE par pouvoir à Sylvain MONNET

Excusé : -

Président de séance : Thierry DEROUBAIX

Quorum atteint, ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Eric GAILLARD

Vu la note de synthèse du 11 juin 2026 exposant ce qui suit

Vu la délibération n°26-2024, du maintien de l'adhésion du SERA au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (C.N.A.S.) à compter du 1er janvier 2025.

Considérant la nécessité que le SERA soit représenté au CNAS par un délégué élu et un délégué agent en tant que représentants institutionnels de l'établissement adhérent au sein du CNAS.

Ces deux délégués participent à la vie des instances et relayent l'information ascendante et descendante. Ils sont élus pour la durée de leur mandat, calée sur celle du mandat syndical.
Le délégué représentant les agents est élu parmi les agents de la collectivité. Mme LARDAUD a été élu au sein du SERA le 9 juin 2026 après appel à volontariat du 13 mai 2026.
Le délégué représentant les élus est désigné par délibération du Comité Syndical.

Mme Catherine DAPORTA présente sa candidature

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- ✓ D'ELIRE Mme Catherine DAPORTA comme déléguée représentant les élus ;

Fait et délibéré le 17/06/2026

Thierry DEROUBAIX, Président

Accusé de réception en préfecture
001-250107839/20260623-D-2026-018-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026

La présente délibération sera notifiée à Mme la Préfète de l'Ain. La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.